

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppes

du 24 juin 2013

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-
Weppes

Le 24 juin deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire aux Merlettes à LE MAISNIL, après convocation légale faite le 19 juin, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 19
de votants : 17

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LEMAHIEU, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HUCHETTE, LEDOUX, LEBLEU, LECLERCQ, VANDRIESSCHE, VASSEUR WOLFCARIUS.

Absents excusés : MM. CAPPELLE, DUFRENOY, HOURIEZ, LESAFFRE.

=====

Mise en réserve du taux de CFE

En application du IV de l'article 1636 B decies du code général des impôts, la différence constatée, au titre d'une année, entre le taux maximum de CFE pouvant être adopté et le taux de CFE effectivement voté peut être ajoutée, totalement ou partiellement, au taux de CFE voté par l'EPCI au titre de l'une des trois années suivantes, sous réserve de l'application du taux plafond.

La Communauté de Communes de Weppes a voté un taux de CFE 2013 de 25.32% alors que le taux maximum de droit commun s'élève au titre de cette année à 25.68%. Il est donc possible de mettre en réserve la différence soit 0.36%.

Monsieur le Président propose de mettre en réserve le taux de 0.36% (pour un produit mis en réserve de 6 314 €) :

Bases prévisionnelles 2013 : 1 754 000 €

Taux voté : 25.32%

Produit attendu : 444 113 €

Taux maximum dérogatoire : 25.68%

Taux mis en réserve : 0.36%

Produit mis en réserve : 6 314 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de mettre en réserve le taux de 0.36% au titre de la CFE 2013.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL

